

RÈGLES DE VIE À L'INTERNAT DU LYCÉE MÉZERAY-GABRIEL

Site Mézeray

HORAIRES

Horaires d'ouverture de l'internat : du lundi 18h au vendredi 8h.

Les valises sont déposées dans une bagagerie à l'arrivée et au départ des internes (échanges des bagages entre les deux lycées assurés par l'établissement en début et fin de semaine).

Aucune entrée et sortie de l'établissement ne sont tolérées après 18h00.

- SOIR :**
- 18h00 ☞ Etude obligatoire en permanence pour tous les internes (**1^{er} appel**).
 - ☞ Circulation non autorisée pendant le temps d'étude.
 - 19h00 ☞ Dîner.
 - 19h40 ☞ Fin du repas.
 - 19h45 ☞ Départ des internes garçons accompagné par un assistant d'éducation.
 - 20h00 ☞ Montée dans les chambres (pour les terminales, BTS, CAP et BAC PRO)
 - ☞ Etude en permanence jusqu'à 20h30 (pour les secondes et 1^{ères} GT).
 - 20h45 ☞ Pause sous la surveillance des assistants d'éducation.
 - 21h00 ☞ Tous les internes sont au dortoir, fermeture des volets (**2^{ème} appel**).
 - 21h45 ☞ Tous les internes regagnent leur chambre.
 - 22h00 ☞ Extinction des feux.
- MATIN :**
- 06h45 ☞ Lever.
 - 07h10 ☞ Fermeture des dortoirs.
 - 07h15 ☞ Ouverture du self pour le petit-déjeuner jusqu'à 07h40.

FONCTIONNEMENT

- SOIR :**
- L'accès au dortoir se fait, impérativement, **déchaussé**.
 - Les appareils numériques (radio, portables, ordinateurs) sont autorisés **entre 20h30 et 21h45**, à condition que le niveau sonore soit peu élevé. **Sont interdits les bouilloires, les téléviseurs. Si les ordinateurs portables sont tolérés pour le visionnage de films après l'extinction est interdit.**
 - Les espaces de détente sont accessibles entre 20h30 et 21h45.
 - L'usage des mobiles n'est autorisé dans les locaux qu'entre 20h30 et 21h45 (cf. RI).
 - Les élèves peuvent prendre une douche jusqu'à 21h45.
- MATIN :**
- Les élèves doivent quitter leur **chambre : rangée, les lits faits**. Par égard pour les agents et afin de faciliter leur travail, **aucune affaire ne doit rester par terre**.
 - Les élèves doivent **relever les volets, et éteindre les lumières** de leurs chambres et des sanitaires.

En aucun cas, **les internes ne sont autorisés à changer de place le mobilier de leur chambre sans accord des C.P.E. et de l'agent responsable de l'internat.**

Les élèves doivent emporter leur linge sale, chaque semaine et leurs draps et housse de couette le plus souvent possible et **au moins une fois par mois. Tout doit être défait à chaque départ en vacances.**

Contenu-type du trousseau à fournir à chaque interne :

Une housse de couette (140cm x 200cm), un drap-housse (obligatoire), un oreiller et sa taie, une paire de chaussons ainsi qu'un nécessaire de toilette, un cadenas pour l'armoire

Le respect des horaires, des consignes et d'une tenue correcte est exigé de tous les élèves. L'établissement décline toute responsabilité quant aux vols des portables ou tout autre objet de valeur y compris de l'argent. L'internat est un service rendu aux familles et tout élève qui ne respecterait pas ses règles de vie s'expose à un éventuel renvoi, à titre provisoire ou définitif.